

COMMENT DÉCLARER UN EFFET INDÉSIRABLE

UNE DÉCLARATION DOIT COMPORTER AU MINIMUM LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Votre identité
- Un patient (nom, prénom, date de naissance)
- La mention d'un ou des effets suspects (avec date(s) de survenue)
- Un (des) médicament(s) suspect(s)

VOUS POUVEZ DÉCLARER :

- En nous contactant par téléphone, mail ou courrier (envoi possible d'un compte-rendu d'hospitalisation ou de consultation)
- En remplissant le formulaire de déclaration sur le site de l'ANSM :
https://www.formulairesmodernisation.gouv.fr/gf/cerfa_10011.do

COMMENT CONTACTER LES CRPV - NOS COORDONNÉES

Horaires du lundi au vendredi, de 9h à 18h

Téléphone

Un répondeur prend les messages en cas d'absence.

Rennes : 02 99 28 43 63 (permanence téléphonique).

Brest : 02 98 34 79 75 (permanence téléphonique).

Fax

Rennes : 02 99 28 24 26

Brest : 02 98 34 79 77

E-mail

Rennes : pharmacovigilance@chu-rennes.fr

Brest : crpv.brest@chu-brest.fr



Pour les professionnels de santé

**INFO
PRATIQUE**

QUE PEUT VOUS APPORTER UN CENTRE DE PHARMACOVIGILANCE (CRPV) ?



Les CRPV

En Bretagne

Les CRPV de Rennes et de Brest sont au service de tous les professionnels de santé hospitaliers et libéraux (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmières, kinésithérapeutes,).

ADRESSES POSTALES

CRPV DE RENNES

(pour les départements 22-35)
2, rue Henri Le Guilloux
Hôpital Pontchaillou
35033 Rennes cedex 09

CRPV DE BREST

(pour les départements 29-56)
Boulevard Tanguy Prigent
Hôpital de la Cavale Blanche
29609 Brest cedex

LES MISSIONS

LES CRPV ONT POUR MISSIONS DE :

RECUEILLIR ET ANALYSER TOUTE SUSPICION D'EFFET INDÉSIRABLE DÙ À UN MÉDICAMENT AFIN D'ÉTABLIR LE LIEN DE CAUSALITÉ.

Cette analyse vous permet de recevoir des CRPV une réponse documentée pouvant vous apporter une aide dans la prise en charge de vos patients.

RÉPONDRE À VOS QUESTIONS SUR LE MÉDICAMENT :

■ Effets indésirables médicamenteux

Ce médicament peut-il être responsable de l'effet présenté par mon patient ?

■ Interaction médicamenteuse ou interaction avec des plantes, aliments...

La baisse d'efficacité d'un médicament A peut-elle s'expliquer par une interaction avec un médicament B récemment introduit ?

■ Contre-indications, mises en garde/précautions d'emploi

La voie d'administration sous-cutanée d'un médicament est devenue contre-indiquée. Est-ce pour des raisons de sécurité ?

Mon patient a un antécédent d'atteinte hépatique sous kétoprofène. Peut-il recevoir un autre AINS ?

■ Évaluation des risques d'une exposition médicamenteuse pendant la grossesse, l'allaitement ou dans d'autres contextes particuliers :

Quels sont les risques d'une exposition de ma patiente à un médicament A alors qu'elle est enceinte de 5 semaines ?

Il a été prescrit à mon patient un médicament dans une indication non mentionnée dans sa monographie : quel est le risque de cette utilisation et existe-il des données bibliographiques validant cette pratique ?

VOUS INFORMER SUR LES ACTUALITÉS CONCERNANT LE RISQUE MÉDICAMENTEUX EN DIFFUSANT LEUR LETTRE TRIMESTRIELLE D'INFORMATION SUR LE MÉDICAMENT (GRATUITEMENT PAR MAIL).

Si vous n'avez pas d'adresse mail CHU et que vous souhaitez recevoir la lettre, merci de nous signaler votre adresse courriel à pharmacovigilance@chu-rennes.fr (départements 22-35) ou crpv.brest@chu-brest.fr (départements 29-56).